

Plusieurs fabricants ou expéditeurs de bois de construction canadiens ont des bureaux au Japon. Au nombre de ceux-ci, on peut citer MacMillan Bloedel (Macmillan Jardine Japan) Ltd.; Seaboard Timber & Plywood Asia Ltd.; The East Asiatic Co. Ltd. (EACOM) et Northwood Mills Ltd. Chacune de ces entreprises fait ses propres efforts de vente au Japon et est en contact constant avec les tendances du marché japonais.

Réalisations canadiennes

Grâce à son bureau japonais, COFI conserve une bonne image de marque auprès de l'industrie japonaise du bois de construction, ce qui confère une excellente crédibilité aux produits de Colombie-Britannique auprès des acheteurs japonais. Ajouté à la haute qualité qu'on reconnaît généralement au bois de sciage canadien, cela donne aux produits du Canada un avantage distinct par rapport aux autres sur le marché japonais.

L'introduction de la technique des plates-formes a été l'élément central de l'ensemble du programme et l'un des éléments importants de succès au Japon au cours des dernières années. Grâce à un permis spécial, le contre-plaqué de sapin Douglas a été autorisé sur le marché japonais. Ce produit fournit un exemple positif de la coopération étroite entre le gouvernement canadien et l'industrie ainsi que de l'importance qu'il y a à poursuivre un projet à long terme ayant de bons fondements.

Commentaires sur le marché

Même si la pénétration canadienne sur le marché japonais des produits primaires du bois a été importante, il y a toujours des entraves majeures aux exportations canadiennes à destination du Japon sous la forme d'un droit de douane de 10 % sur l'épinette, le pin et le sapin sciés et d'un droit de 15 % sur le contre-plaqué fait à partir de bois tendre. Les Normes agricoles japonaises (JAS) pour les différentes qualités de contre-plaqué de construction, mises au point au départ pour des bois durs, ne sont pas adaptées aux contre-plaqués réalisés à partir de bois tendre.

Il faudra persévérer pour inciter les autorités responsables à modifier ces normes afin d'autoriser des importations sans restriction du contre-plaqué de bois tendre servant à la réalisation de structures. Pour que des progrès soient réalisés, les Japonais devront reconnaître qu'il est de leur propre intérêt d'éliminer ces tarifs douaniers. La tenue des séminaires pour les exploitants de scieries japonaises, et l'organisation de missions au Canada pour qu'ils connaissent bien la capacité canadienne de production et d'approvisionnement, augmenteront la